



CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

Services techniques

1 Bd du Docteur Verlhac

19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

Tél : 05 55 92 61 25

services-techniques@ch-brive.fr

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS
AUX NIVEAUX P10 SECTEURS HDJ-SMIT-UHS-UMCP, P6
SECTEURS VISCERALE-DIGESTIVE-UROLOGIE-SPECIALITES-HDJ-
LOGISTIQUE et P1 SECTEUR CONSULTATION ANESTHESIE
DU BÂTIMENT N° 01 - BMC
AU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE**

**Cahier des Clauses
Techniques Particulières
(C.C.T.P)**

LOT N°06 : REVETEMENT DE SOLS ET MURS

Consultation n°2026-09

01 - GENERALITES

01-01 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

- Le présent CCTP définit les prestations du lot « Revêtement de sols et murs » concernant :
- Les travaux de réhabilitation de locaux et équipements aux niveaux P10, P6 et P1 du Bâtiment n°01 Bloc Médico Chirurgical sur le site du CH Brive.

01-02 CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'entreprise devra vérifier sous son entière responsabilité les documents, les plans et les renseignements divers qui lui seront communiqués.

Le présent document ainsi que les documents contractuels, ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description détaillée de tous les matériaux, ouvrages, détails et accessoires, il reste entendu que seront compris, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du présent dossier, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, suivant toutes les règles de l'Art, les règlements et normes en vigueur, ainsi que les règles élémentaires de l'esthétique.

Elle devra prendre connaissance des lieux et du dossier et ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de ceux-ci.

Les côtes sont fournies à titre indicatif : l'entrepreneur s'en assurera impérativement avant toute commande et toute exécution.

01-03 CARACTERE GLOBAL ET FORFAITAIRE DU MARCHE

Il est rappelé que le marché est passé à prix global et forfaitaire. Le montant du prix global et forfaitaire est décomposé suivant un cadre qui est établi par la Maîtrise d'œuvre et éventuellement complété, s'il y a lieu par l'Entrepreneur. Cette décomposition du prix global n'est pas un document contractuel.

En aucun cas après signature du marché, l'entrepreneur ne peut invoquer une omission du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour demander une modification du prix global et forfaitaire.

01-04 PROJET DE BASE - VARIANTES

Les marques et types de matériels ou les matériaux préconisés dans le CCTP sont donnés à titre d'exemple et de référence pour fixer un niveau d'exigence. Ils conditionnent le chiffrage de la proposition de base par l'entreprise.

Les variantes, à l'initiative du soumissionnaire ou de l'acheteur, sont régies conformément aux stipulations de l'article correspondant du règlement de la consultation.

Dans tous les cas de figure, si la solution de base n'était pas chiffrée, la proposition de l'entreprise serait considérée comme nulle et non recevable. Elle le serait également dans la mesure où des variantes imposées par l'acheteur ne seraient pas chiffrées.

L'entreprise consultée peut proposer des marques et types de matériels différents de ceux préconisés dans le CCTP aux conditions suivantes :

- justifier l'équivalence des performances préconisées dans le CCTP.
- notifier cette proposition sous forme de variantes récapitulées en fin de DQE.

01-05 VERIFICATIONS ET RECEPTION

La réception sera prononcée par le Maître d'ouvrage à la fin des travaux de tous corps d'état, lorsque les installations auront été reconnues conformes aux conditions imposées.
Cette réception pourra faire l'objet de réserves. Pour les essais, l'entreprise fournira tout le matériel, les instruments de mesure, éventuellement les raccordements provisoires, le personnel qualifié nécessaire pour prouver le bon fonctionnement de l'installation.
L'entreprise sera tenue de procéder à ses frais à toutes modifications nécessaires pour la remise en conformité de l'installation, si des réserves ou avis défavorables sont émis au cours des essais et réception.

01-06 DELAIS DE GARANTIES

Pendant la période de 1 an à compter de la date de réception des travaux, l'entreprise sera tenue de remédier à ses frais, à toutes défauts ou défaut de fonctionnement, qui seraient signalés par le Maître de l'Ouvrage. Cette période est portée à 2 ans pour les équipements dissociables des lots techniques.

01-07 TEXTES APPLICABLES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des tous les documents d'ordre réglementaire applicables aux travaux du présent lot, ainsi qu'aux supports sur lesquels ces travaux sont exécutés. Tous ces documents, bien que non joints au dossier seront considérés comme contractuels et respectés comme tels, dans leur édition la plus récente.

Les travaux devront comporter au préalable, la reconnaissance des subjectiles et les différentes préparations en fonction du subjectile. Les conditions d'emploi et de mise en œuvre des produits devront répondre obligatoirement aux fiches techniques des fabricants.

Le respect du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, sera obligatoire et l'entreprise ne pourra donc se prévaloir du manque de renseignements concernant ce règlement et devra l'appliquer dans tous ces travaux. Le respect de la réglementation acoustique, thermique et d'accessibilité en vigueur.

Le code du travail et les lois.

Tous les matériaux ou procédés devront avoir un avis technique en cours de validité.

01-08 MAITRISE DES RISQUES INFECTIEUX LORS DES TRAVAUX

Le bâtiment concerné est un bâtiment hospitalier. Les travaux correspondent à plusieurs zones ; ces dernières sont précisées dans le chapitre 02 ci-après ainsi que sur les plans.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter l'émission de poussières.

PREVENTION

L'information : la coordination avec les personnes travaillant sur le site est importante.

L'information doit porter sur les dates, lieu et nature des travaux.

Délocalisation d'activité : déplacement de matériel pendant la durée des travaux à prévoir.

Elimination des gravats : les gravats seront éliminés dans des conteneurs fermés.

Plan de circulation des ouvriers : il devra être défini.

Protections : la fermeture de la zone de chantier pourra être ici assurée par la fermeture des portes par des bandes plastiques collantes renforcées par un film polyane appliqué contre la porte et fixé par un ruban adhésif.

Nettoyage du chantier : les techniques de balayage humide ou l'utilisation d'aspirateurs avec filtre absolu sont applicables.

Démolition de cloisons : elles devront se faire en milieu humide car cela limite de façon importante l'émission de poussières.

COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les entreprises devront respecter les obligations en matière de coordination, sécurité et protection de la santé, conformément à la loi n°93-1518 du 31/12/93 et du décret du 26/12/94. Un plan de prévention sera établi avant le début de ses travaux.

Elle devra également respecter les obligations du Code du Travail et des réglementations en vigueur.

01-09 ECHANTILLONS

L'entrepreneur est tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons d'appareillage, de matériels, de matériaux qui lui seront demandés par le maître d'ouvrage.

01-10 PROTECTION DES OUVRAGES - SECURITE - NETTOYAGE

L'entrepreneur devra assurer la protection de ses ouvrages et des ouvrages existants pendant l'exécution des travaux. L'entrepreneur du présent lot devra assurer l'entretien de ses ouvrages par tous procédés qui lui sembleront souhaitables jusqu'à réception.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus, elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31/12/1994, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérées par le SPS.

L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

Le maître d'ouvrage - Centre Hospitalier de Brive - se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot n'était pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux sera imputé sur le marché du présent lot.

01-11 ETUDES D'EXECUTION - DOE

Les études d'exécution, comprenant notamment les plans d'exécution des ouvrages ainsi que les plans d'ateliers et notes de calculs, sont à la charge du présent lot.

L'entrepreneur devra également un dossier DOE avec plans de recollement, PV, notices de fonctionnement et notices d'entretien.

01-12 QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN OEUVRE

GENERALITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que le maître d'œuvre puisse entériner les choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de la maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à la maîtrise d'œuvre. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

MANUTENTION / PROTECTION

Toutes les opérations, frais et faux-frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

02 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES / INSTALLATION / PROTECTION / NETTOYAGE

L'entreprise devra impérativement respecter les stipulations énumérées dans l'article 01.10 ci-avant pour une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits et matériaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour son propre personnel ainsi que celui de l'utilisateur en cas de coactivité prévue ou imprévue.

Elle mettra en œuvre les principes d'installation et d'organisation de chantier qu'elle aura proposé dans son mémoire technique en connaissance de cause. La visite préalable du site doit lui permettre de comprendre les enjeux et contraintes du projet et d'être en mesure de présenter une méthodologie adaptée.

Ces principes devront obligatoirement être validés en période de préparation de chantier par les services du Centre Hospitalier de Brive avant tout démarrage.

NIVEAU P10 - ZONE B Secteur Médecine infectieuse

02-01 RAGREAGE FIBRE FORTE EPAISSEUR

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de ragréage fibré forte épaisseur du type P3 y compris :

- nettoyage et préparation du support
- mortier additionné d'une résine type Sikalatex de chez SIKA ou équivalent
- primaire d'accrochage en conformité avec le support de destination de type Weber.prim RP de chez WEBER ou équivalent
- ragréage fibré auto-lissant de type Weber.niv dur de chez WEBER ou équivalent composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux, adjuvants, fibres minérales.
- ponçage de finition

L'entrepreneur devra s'assurer de la planéité du support et effectuera les préparations nécessaires (meulage, ponçage...) dans les zones les plus critiques (supérieures à 1 cm).

Les supports devront être propres, parfaitement surfacés, exempts de toutes traces d'huile, de graisse, de peinture, de plâtre, de toutes pulvérulences, de tout corps qui pourraient nuire à l'adhérence. Les supports seront sains, secs, propres et devront avoir une bonne résistance mécanique.

L'utilisation de ce produit, adapté au support et soumis à l'agrément préalable du Maître d'œuvre, se fera dans le respect des prescriptions de l'avis technique et des recommandations du fabricant. Les conditions d'application et de mise en œuvre seront respectées.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans Bureau médical coworking infectiologie 01-10-038 ; Bureau cadre 01-10-036 et Toilette personnel 01-10-037.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-02 REVETEMENT DE SOL PVC COMPACT

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact en lès de type TARALAY PREMIUM COMPACT 43 des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent :

- classement UPEC : U4P3E2/3C2
- coloris : au choix du MO parmi la gamme du fabricant
- épaisseur totale : 2,0 mm
- épaisseur couche d'usure : 1,0 mm
- réduction du bruit d'impact : 8 dB

Pose par collage en plein et joints soudés à chaud avec cordon d'apport suivant recommandations du fabricant.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement final des portes à l'issue de son intervention y compris leur détalonnage. ATTENTION aux portes CF.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans Bureau médical coworking infectiologie 01-10-038 ; Bureau cadre 01-10-036 et Toilette personnel 01-10-037.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-03 RELEVES EN PLINTHE

Sur tout support, fourniture et pose de relevés en plinthes avec forme d'appui et profil de finition y compris préparation du support, remontée du sol souple en plinthe, découpes, soudures, accessoires d'angles, etc...

Hauteur 10 cm

Coloris de la plinthe identique au sol

Coloris du profil de finition au choix du MO

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans Bureau médical coworking infectiologie 01-10-038 ; Bureau cadre 01-10-036 et Toilette personnel 01-10-037.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-04

PLINTHES EN PVC

Sur tout support, fourniture et pose de plinthes PVC à talon de 6cm de hauteur.

Coloris de la plinthe : au choix du MO

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Sur cloison donnant sur Circulation 01-10-506.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-05

PROFILS DE SEUIL

Fourniture et pose d'un profil de seuil large.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Entre Circulation 01-10-506 et Bureau médical 01-10-038, toilette personnel 01-10-037 et bureau cadre 01-10-036.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-06

FAIENCE MURALE

Sur tout support, fourniture et pose de faïence y compris préparation du support, imperméabilisation des murs, protection des angles verticaux et horizontaux par pièces P.V.C. arrondies.

Hauteur : 1,20 m.

Format : 15x15 cm.

Répartition – Coloris – Calepinage : au choix du Maître d'Ouvrage.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

En périphérie du Toilette Personnel 01-10-037 sur 1.20ml de hauteur

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

NIVEAU P6 - ZONE G Secteurs HDJ et Chirurgies Viscérale, Digestive, Urologie et Spécialités

02-07 RAGREAGE FIBRE FORTE EPAISSEUR

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de ragréage fibré forte épaisseur du type P3 y compris :

- nettoyage et préparation du support
- mortier additionné d'une résine type Sikalatex de chez SIKA ou équivalent
- primaire d'accrochage en conformité avec le support de destination de type Weber.prim RP de chez WEBER ou équivalent
- ragréage fibré auto-lissant de type Weber.niv dur de chez WEBER ou équivalent composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux, adjuvants, fibres minérales.
- ponçage de finition

L'entrepreneur devra s'assurer de la planéité du support et effectuera les préparations nécessaires (meulage, ponçage...) dans les zones les plus critiques (supérieures à 1 cm).

Les supports devront être propres, parfaitement surfacés, exempts de toutes traces d'huile, de graisse, de peinture, de plâtre, de toutes pulvérulences, de tout corps qui pourraient nuire à l'adhérence. Les supports seront sains, secs, propres et devront avoir une bonne résistance mécanique.

L'utilisation de ce produit, adapté au support et soumis à l'agrément préalable du Maître d'œuvre, se fera dans le respect des prescriptions de l'avis technique et des recommandations du fabricant. Les conditions d'application et de mise en œuvre seront respectées.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans salle de bain commune 01-06-037A, Hôpital de Jour 01-06-038 et Sanitaire PMR 01-06-038A

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-08 REVETEMENT DE SOL PVC COMPACT

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact en lès de type TARALAY PREMIUM COMPACT 43 des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent :

- classement UPEC : U4P3E2/3C2
- coloris : au choix du MO parmi la gamme du fabricant
- épaisseur totale : 2,0 mm
- épaisseur couche d'usure : 1,0 mm
- réduction du bruit d'impact : 8 dB

Pose par collage en plein et joints soudés à chaud avec cordon d'apport suivant recommandations du fabricant.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement final des portes à l'issue de son intervention y compris leur détalonnage. ATTENTION aux portes CF.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans Hôpital de jour 632 01-06-038.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-09

REVETEMENT DE SOL PVC ANTIDERAPANT

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC antidérapant en lès de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent :

- classement UPEC : U4P3
- coloris : au choix du MO parmi la gamme du fabricant
- épaisseur totale : 2,0 mm
- épaisseur couche d'usure : 1,0 mm
- glissance : R11

Pose par collage en plein et joints soudés à chaud avec cordon d'apport suivant recommandations du fabricant.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement final des portes à l'issue de son intervention y compris leur détalonnage. ATTENTION aux portes CF.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans Salle de bain commune 01-06-037A et dans Sanitaire PMR 01-06-038A.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-10

RELEVES EN PLINTHE

Sur tout support, fourniture et pose de relevés en plinthes avec forme d'appui et profil de finition y compris préparation du support, remontée du sol souple en plinthe, découpes, soudures, accessoires d'angles, etc...

Hauteur 10 cm

Coloris de la plinthe identique au sol

Coloris du profil de finition au choix du MO

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans Salle de bain commune 01-02-037A, Hôpital de jour 632 01-06-038 et dans Sanitaire PMR 01-06-038A.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-11

PLINTHES EN PVC

Sur tout support, fourniture et pose de plinthes PVC à talon de 6cm de hauteur.

Coloris de la plinthe : au choix du MO

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Sur cloison donnant sur Circulation 01-06-504.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-12

PROFILS DE SEUIL

Fourniture et pose d'un profil de seuil large.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Entre Circulation 01-06-504 et Hopital de jour 632 01-06-038.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-13

PROFILS DE SEUIL SPECIAL DOUCHE

Fourniture et pose d'un seuil PMR pour locaux humide.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

ZONE B3 Service néphrologie : Douche commune 048A

Suivant plan de revêtement de sol joint.

02-14

FAIENCE MURALE

Sur tout support, fourniture et pose de faïence y compris préparation du support, imperméabilisation des murs, protection des angles verticaux et horizontaux par pièces P.V.C. arrondies.

Hauteur : 1.20 m derrière sanitaires suivant plan.

Format : 15x15 cm.

Répartition – Coloris – Calepinage : au choix du Maître d'Ouvrage compris couleur sur un rang ou dispatché aléatoirement.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Sur 1.20m de hauteur en périphérie du Sanitaire PMR 01-06-038A.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-15 REVETEMENT MURAL PVC ETANCHE

Fourniture et pose toute hauteur d'un revêtement mural PVC de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent y compris préparation du support, étanchéité, imperméabilisation des murs, profils de finition, etc...

Hauteur : 2,85 m.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Toute hauteur sous faux-plafond dans salle de bain commune 01-06-037A.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-16 FORME DE PENTE ET SIPHON DE SOL

Création d'une forme de pente pour douche à l'italienne PMR y compris réalisation du décaissé, manchon d'étanchéité, fourniture et pose du siphon de sol (raccordement réalisé par le lot plomberie).

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans salle de bain commune 01-06-037A.

Suivant plan revêtement de sols et murs joint.

NIVEAU P6 - ZONE I Secteur Logistique

02-17 RAGREAGE FIBRE FORTE EPAISSEUR

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit de ragréage fibré forte épaisseur du type P3 y compris :

- nettoyage et préparation du support
- mortier additionné d'une résine type Sikalatex de chez SIKA ou équivalent
- primaire d'accrochage en conformité avec le support de destination de type Weber.prim RP de chez WEBER ou équivalent
- ragréage fibré auto-lissant de type Weber.niv dur de chez WEBER ou équivalent composé de ciment, résine redispersable, sables siliceux, adjuvants, fibres minérales.
- ponçage de finition

L'entrepreneur devra s'assurer de la planéité du support et effectuera les préparations nécessaires (meulage, ponçage...) dans les zones les plus critiques (supérieures à 1 cm).

Les supports devront être propres, parfaitement surfacés, exempts de toutes traces d'huile, de graisse, de peinture, de plâtre, de toutes pulvérulences, de tout corps qui pourraient nuire à l'adhérence. Les supports seront sains, secs, propres et devront avoir une bonne résistance mécanique.

L'utilisation de ce produit, adapté au support et soumis à l'agrément préalable du Maître d'œuvre, se fera dans le respect des prescriptions de l'avis technique et des recommandations du fabricant. Les conditions d'application et de mise en œuvre seront respectées.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans office 01-06-052.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-18 REVETEMENT DE SOL PVC COMPACT

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC compact en lès de type TARALAY PREMIUM COMPACT 43 des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent :

- classement UPEC : U4P3E2/3C2
- coloris : au choix du MO parmi la gamme du fabricant
- épaisseur totale : 2,0 mm
- épaisseur couche d'usure : 1,0 mm
- réduction du bruit d'impact : 8 dB

Pose par collage en plein et joints soudés à chaud avec cordon d'apport suivant recommandations du fabricant.

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement final des portes à l'issue de son intervention y compris leur détalonnage. ATTENTION aux portes CF.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans office 01-06-052.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-19 RELEVES EN PLINTHE

Sur tout support, fourniture et pose de relevés en plinthes avec forme d'appui et profil de finition y compris préparation du support, remontée du sol souple en plinthe, découpes, soudures, accessoires d'angles, etc...

Hauteur 10 cm

Coloris de la plinthe identique au sol

Coloris du profil de finition au choix du MO

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans office 01-06-052.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.

02-20 PROFILS DE SEUIL

Fourniture et pose d'un profil de seuil large.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Entre Circulation 01-06-506 et office 01-06-052.

Suivant plan de revêtement de sols et murs joint.